ment le comité des Affaires extérieures. Nous au moins intéressant, comme exercice de dépourrions constater qu'il y aurait autant de députés présents aux séances du comité des Affaires extérieures, pendant ce débat, qu'il y en aurait de présents pendant un débat semblable au comité plénier de la Chambre. Je puis assurer à la Chambre que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures assisterait à ces séances pour répondre aux questions et prendre part aux délibérations. En vérité, si la chose était souhaitable et que j'étais invité, j'y assisterais volontiers et y prendrais part.

De toute façon, monsieur l'Orateur, le procédé que j'ai proposé serait peut-être le meilleur, et je puis assurer à mon honorable ami et à la Chambre que nous serions disposés à faciliter un débat de ce genre aussitôt que

possible. (Applaudissements)

M. Nesbitt: Monsieur l'Orateur, je remercie le premier ministre.

M. l'Orateur suppléant (M. Batten): A l'ordre, s'il vous plaît! J'aimerais donner lecture du commentaire 234(2) de la quatrième édition de Beauchesne:

Il arrive souvent, à propos de la motion invitant l'Orateur à quitter le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des subsides, que des députés exposent des griefs sans proposer d'amendement. Un député parlera des taux des chemins de fer, un autre de la naturalisation, et ainsi de suite. Cinq ou six questions différentes peuvent alors être portées à l'attention du gouvernement. Une fois le débat terminé sur une question et qu'on passe à une autre, les députés ne peuvent revenir à la première.

Par conséquent, je demanderai s'il y a d'autres députés qui désirent prendre la parole au sujet de la question qu'a mentionnée l'honorable député d'Oxford.

ABSENCE DE PROTECTION EN VERTU DE L'AC-CORD CANADO-AMÉRICAIN SUR L'AUTOMOBILE

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, permettez-moi de dire un mot sur la question que le premier ministre (M. Pearson) a tranchée au moyen de sa proposition. J'estime qu'il faut qu'il y ait très bientôt un débat sur les affaires extérieures. Personnellement, j'aimerais mieux qu'il se déroule à la Chambre, bien qu'une discussion complète puisse avoir lieu aux audiences d'un comité de la Chambre. On devrait attendre pour entreprendre un pareil débat que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Martin) retourne d'outre-mer car pendant son voyage il a assurément obtenu quantité de renseignements qu'il voudra ou ne voudra pas communiquer à la

duction, de voir au juste ce que les députés pourraient lui soutirer quant à ce qui se passe dans le monde et dans la politique canadienne étrangère en général.

Le très hon. M. Pearson: Ce serait une extraction sans douleurs!

M. Douglas: C'est possible en ce qui concerne le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, mais peut-être pas pour les députés qui chercheraient à lui soutirer des renseignements.

Ce débat pourrait avoir lieu une fois la mise en délibération des crédits du ministère des Affaires extérieures. D'après les propos tenus cet après-midi par l'honorable représentant d'Ontario (M. Starr), je crois comprendre que l'opposition est disposée à laisser passer sans débat cette motion de subsides, pour que la Chambre se mette au travail. Notre parti est aussi désireux que n'importe quel autre que la Chambre se mette à l'œuvre avec le moins de retard possible. Nous avons deux raisons de croire qu'il y aurait lieu de débattre cette motion proposant que la Chambre se forme en comité des subsides. D'abord, les déclarations du premier ministre (M. Pearson), vendredi soir dernier à Montréal, qui semblait prétendre que les partis d'opposition tentaient d'éviter les votes de défiance et que l'un de ces jours il faudrait que l'opposition se trompe dans ses calculs, ou que le gouvernement calcule de façon à provoquer des élections. Je tiens à dire au premier ministre qu'il ne devrait pas se leurrer sur l'opposition, du moins en ce qui concerne le rôle de notre parti.

• (4.40 p.m.)

Voici notre attitude depuis les dernières élections: nous sommes disposés à collaborer avec le gouvernement pour faire adopter les mesures législatives aussi rapidement que possible; nous ne faisons pas d'obstruction et nous appuyons toutes les mesures législatives du gouvernement, pourvu qu'elles nous semblent dans l'intérêt public. Mais, monsieur l'Orateur, nous ne refuserons pas d'assumer nos responsabilités en tant que membres de l'opposition, c'est-à-dire de critiquer les mesures législatives du gouvernement et de nous opposer aux choses qui ne nous plaisent pas, même si le premier ministre veut nous forcer la main.

Je veux dire au premier ministre que, s'il Chambre et au pays généralement. Ce serait veut des élections, il n'a pas à calculer. Il

[Le très hon. M. Pearson.]